



Choisy-le-Roi, le 2 juin 2020  
Monsieur Alain Halère  
Secrétaire général du Snpptes

à

Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55 Rue du Faubourg-Saint-Honoré,  
75008 Paris

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

**Nos Réf :** AH/JG/KB - N° 139-2020

**Objet :** programmation budgétaire enseignement supérieur et recherche

Monsieur le Président de la République,

Le Snpptes a toujours affirmé que l'instruction, la connaissance et le savoir issus de la recherche sont et seront toujours les atouts les plus précieux dont une société dispose pour affronter les crises qui se dressent devant elle. Ce sont aussi les fondations d'une société apaisée.

La France a toujours affiché de grandes ambitions en matière d'instruction, particulièrement dans l'enseignement supérieur et la recherche, mais sans réellement se donner les moyens d'atteindre ses objectifs. Si en deux décennies les réformes se sont frénétiquement enchaînées, exigeant toujours plus des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, celles-ci n'ont pas été accompagnées d'un investissement à la hauteur des enjeux d'une massification nécessaire de l'enseignement supérieur conjuguée, en outre, à un accroissement démographique naturel. Si nous ne devons évoquer ici qu'un seul indicateur, nous mentionnerions le taux d'encadrement. En dix ans, de 2007 à 2017, le Snpptes constate que ce n'est pas moins de 14 000 personnels enseignants supplémentaires et autant de personnels BIATSS qu'il aurait fallu recruter pour maintenir le taux d'encadrement de 2007 ; taux d'encadrement qui, de plus, est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Les projections démographiques pour les prochaines années de la population étudiante montrent que le taux d'encadrement est voué à encore se dégrader sans un sursaut de notre pays. Or, le taux d'encadrement est un des facteurs principaux de la réussite scolaire. Sans épiloguer davantage ni recourir à d'autres indicateurs tout aussi révélateurs, et malgré les efforts des établissements et de la communauté

universitaire, le SnpTES ne peut que se rendre compte de la détérioration progressive de notre système éducatif supérieur.

Dans ce contexte déjà difficile est survenue la crise sanitaire de la COVID-19. Les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche se sont adaptés aux contraintes de cette crise du jour au lendemain. Leur investissement sans faille a permis de limiter les effets délétères de cette période sur la formation de nos étudiantes et étudiants et sur nos missions de recherche. Cependant, pour le SnpTES, nous sommes proches d'atteindre un point de rupture. Aux problèmes actuels, la crise laisse entrevoir de grandes difficultés supplémentaires à court et moyen terme. L'épisode du confinement aura sans nul doute creusé les inégalités, et de nombreux lycéens qui rejoindront l'enseignement supérieur en septembre prochain seront en difficulté scolaire. L'enseignement tout à distance, malgré tous les efforts de nos collègues enseignants du secondaire, n'aura évidemment pas eu l'efficacité de l'enseignement en présentiel et il est tout aussi évident que ces futurs étudiants auront des lacunes à combler. Le problème sera aussi présent pour les étudiantes et étudiants déjà inscrits dans le supérieur. Là aussi, les mois de confinement n'auront pas permis aux équipes pédagogiques du supérieur d'assurer les formations avec la même efficacité. Dans les deux cas, ce sont les lycéens et les étudiants les moins favorisés qui sont les plus pénalisés. Ainsi, les prochaines années vont être durablement touchées par la crise, obligeant les établissements du supérieur à trouver les moyens pour rattraper les retards et pour accompagner les étudiants vers la réussite de leur parcours. Ces moyens et dispositifs à déployer devront être importants si on ne veut pas sacrifier les études de ces jeunes citoyens. Or, comme si cela n'était déjà pas assez problématique, l'éventualité que la crise sanitaire impose encore l'an prochain des contraintes proches de celles que nous venons de vivre n'est pas à exclure. Pour le SnpTES, le tableau est donc sombre, d'autant plus que les personnels nous font part avec insistance de leur fatigue et de leur inquiétude.

Collatéralement, l'impact de cette crise sur les activités de recherche est tout aussi dramatique. L'inaccessibilité des laboratoires et des bibliothèques universitaires pendant le confinement, le surcroît de la charge d'enseignement, etc. ont mis à mal l'effort de recherche d'une grande partie des équipes, celui-ci ayant déjà été affaibli par la mise en application de la réforme *orientation et réussite des étudiants*. Ce temps perdu se chiffre au-delà des mois de confinement seuls et pourrait être encore plus critique avec les perspectives que nous venons de décrire.

La formation, la recherche, avec ce lien entre elles qui fait la richesse de l'enseignement supérieur, sont aujourd'hui plus que jamais indispensables à notre société. La France doit enfin se doter des moyens dans ces deux domaines pour pouvoir répondre aux enjeux que comporte son avenir. La future loi de programmation pluriannuelle de la recherche est pour le SnpTES un début de réponse. Nous l'avons accueillie favorablement sur le principe, tout en émettant nos réserves. La principale porte sur le manque d'ambition persistant dans son financement : une augmentation de 5 milliards d'euros de l'investissement pour la recherche en 10 ans,

même si c'est loin d'être négligeable, ne répond que partiellement aux besoins. Il faudrait investir plus fort et plus vite.

Ainsi, pour le SNPTES, la situation actuelle appelle une programmation budgétaire, massive et globale, dans la recherche, mais aussi dans l'enseignement supérieur. Cette programmation budgétaire permettrait une montée en puissance des investissements et des recrutements, de toute catégorie de personnel et sous statut de la fonction publique d'État, indispensables à l'enseignement supérieur et à la recherche française. La loi de programmation pluriannuelle de la recherche portée par le gouvernement doit donc être amplifiée et accompagnée d'un nouveau volet pour l'enseignement supérieur. Le SNPTES appelle donc à ce que soit envisagée une *Loi de Programmation Pluriannuelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche* ambitieuse avec un déploiement sur 5 ans pour induire un effet d'entraînement significatif pour les personnels et conduire à un impact rapide et positif sur nos missions d'enseignement et de recherche au profit de notre société.

Le SNPTES se tient à votre disposition pour vous faire part de ses revendications sur la défense des personnels et du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma plus haute considération,

Le secrétaire général

Alain Halère